

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Guy Mettan*

*Date de dépôt : 22 juin 2006*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Où en est-on avec la route des Nations et le tram de Ferney?**

Les habitants du Grand-Saconnex, de Cointrin et de Prégny-Chambésy, attendent avec impatience cette route des Nations qu'on leur promet maintenant depuis plusieurs législatures et qui devrait voir le jour en 2010 si le crédit de construction est adopté en 2007. Le crédit d'étude a bien été voté et les mandataires devraient présenter une variante d'ici à l'automne 2006. Le Grand Conseil devrait donc être saisi d'un crédit de construction dans le courant 2007.

Le Grand Conseil doit pouvoir donner un message clair à la population qui, excédée par le trafic de transit, s'entend dire par les autorités communales qu'aucune mesure régulant le trafic de transit ne pourra se prendre tant que la route des Nations n'est pas construite. Ces mêmes autorités communales expliquent également à leurs habitants que le tram qui arrive déjà à la place des Nations sera prolongé en direction du Grand-Saconnex dès que cette route des Nations aura été construite; ce qui est tout à fait logique. Ce tram ne doit pas seulement servir aux riverains mais également aux pendulaires qui pourront laisser leur véhicule dans des P&R existants (secteur aéroport) ou à créer.

Fin 2005, une pétition ayant recueilli 229 signatures d'habitants riverains de l'Ancienne route au Grand-Saconnex a été déposée au Grand Conseil par l'AICC, association des intérêts des habitants du chemin des Corbillettes, l'ALIQT, association des habitants du quartier de la Tour, l'ARCE, Association des riverains du chemin de l'Erse, l'ASAP, association secteur Attenville-Pommier et le RADAR, association riverains autour de l'Ancienne-route. Les pétitionnaires se sont aujourd'hui regroupés en un Forum des associations comprenant quelque 750 cotisants, tous habitants du Grand-Saconnex et de Cointrin.

La Commission des pétitions a accepté à l'unanimité de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat en constatant "qu'elle ne demandait rien d'autre que l'application de la loi" (P1561-A du 20 mars 2006). Il s'agit de la loi sur la hiérarchie du réseau routier votée en 2003 et son règlement adopté en 2004. A cet effet, la carte de la hiérarchisation du réseau routier a été approuvée par le Grand Conseil en 2005. On comprend de cette loi et de son règlement d'application que les dessertes de quartier n'ont pas pour vocation de servir au trafic de transit, aussi justifié que ce dernier puisse être pour une région.

Dans ce contexte, l'Office cantonal de la mobilité a mis en place en avril 2006 une interdiction provisoire de circuler sur l'Ancienne-Route et le chemin Auguste-Vilbert. Immédiatement, des milliers d'automobilistes ont trouvé des itinéraires de délestages. Ces milliers de voitures ont alors engendré la grogne des habitants de Prégny-Chambésy et d'autres quartiers du Grand-Saconnex voyant cette circulation passer sous leurs fenêtres. Cette grogne était facilement compréhensible puisque ces voitures empruntaient des itinéraires de délestages ayant également vocation de dessertes de quartier ou réseau secondaire destiné à collecter le trafic de quartier et pas le transit intercommunal, voire intercantonal. Cette mesure a été levée le 28 avril en raison des énormes bouchons qu'elle provoquait sur la route de Ferney et les quartiers adjacents.

Pour mémoire, l'Office cantonal de la statistique a estimé dans le cadre du recensement 2000 que chaque jour, pour 10 habitants du Grand-Saconnex qui doivent se déplacer pour aller à leur travail, 15 autres transitent sur leur commune pour également se rendre à leur travail qui se trouve soit au centre-ville, soit dans le quartier des organisations internationales. On peut imaginer qu'en 2006 la proportion est plutôt de 12 pour 20 !

Le Canton doit pouvoir donner un message clair à cette population affectée par le trafic de transit. En effet, il n'est pas possible de voter une loi sur la hiérarchie du réseau routier sans l'accompagner de mesures propres à maîtriser ce trafic de transit. La construction de la route des Nations est l'une des mesures pour dévier de Prégny-Chambésy, du Grand-Saconnex et de Cointrin le trafic de transit qui n'a rien à y faire. La deuxième mesure qui va de pair avec la construction de la route des Nations est le prolongement de la ligne de tram qui aura pour vocation de collecter les riverains devant se rendre à leur travail au centre-ville mais également de relier des P & R et offrir aux pendulaires résidants hors des communes concernées un moyen de transport attractif.

*D'où la question : où en est-on dans l'avancement des procédures, quand peut-on espérer le commencement effectif des travaux et quelle est la date prévue pour leur achèvement ?*